

# GIDAF

## Guide d'utilisation Eaux superficielles



**GIDAF**  
Gestion informatisée des données  
d'autosurveillance fréquente



## Vous devez déclarer en ligne les résultats d'analyses de vos rejets aqueux

Grâce à GIDAF, le portail mis à disposition par le Ministère du Développement Durable :

- ✓ vous déclarez les données relatives aux contrôles des rejets exigibles de la réglementation pour la DREAL et l'Agence de l'Eau,
- ✓ vous détectez immédiatement les écarts par rapport aux valeurs limites d'émission réglementaires et aux fréquences de transmission
- ✓ vous réalisez une exploitation des données déclarées (moyennes, graphiques, évolutions, ...)
- ✓ vous calculez automatiquement les flux annuels requis pour la déclaration GEREP.

Accueil

GIDAF

\_Etablissement TEST (PRD-INDUSTRIEL) | LOIRE-BRETAGNE (04) | AUVERGNE (83) | \_UT Test (S56.40) | Déconnexion

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

LES AGENCES DE L'EAU

### GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **\_Etablissement TEST**.  
Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL**.  
Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : **LOIRE-BRETAGNE**.  
Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : **AUVERGNE**.  
Vous êtes rattaché(e) au service : **\_UT Test**.

Déclarations non transmises

Date de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration	Action
------------------------	------------------	------------------	--------

Afficher Tableau

Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours

Date de transmission de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration
--	------------------	------------------

Afficher Tableau

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

Besoin d'aide : consulter l'aide en ligne ou contacter l'inspection ou l'agence à l'aide de la fiche établissement, onglet "correspondance".

Support BRGM  
revision 4064

in attente de gidaf.developpement-durable.gouv.fr...

## Quels sont les résultats d'analyses à saisir dans GIDAF ?

➡ **Autosurveillance** : déclaration saisie par l'industriel ou son prestataire. (Seul l'industriel peut valider la déclaration.)

➡ **Surveillance RSDE pérenne (recherche des substances dangereuses dans l'eau) si prescrite par arrêté préfectoral** déclaration RSDE saisie par un laboratoire mandaté. (Seul l'industriel peut valider la déclaration.)

➡ **Contrôle externe de recalage et contrôle inopiné** : déclaration saisie par un laboratoire mandaté pour effectuer les contrôles, saisir les résultats et les valider dans GIDAF.

# 1 – Connexion à GIDAF

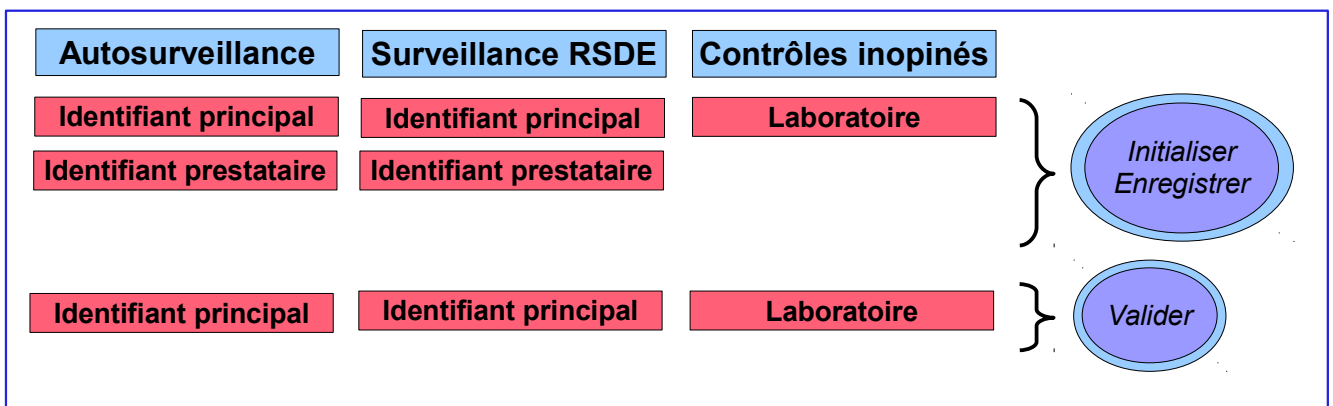
Adresse Internet : <https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr/gidaf>

Page d'identification

Chaque exploitant se voit attribuer 3 identifiants/mots de passe :

- L'«**identifiant-EXPLOITANT**» qui permet de saisir, enregistrer et valider les données.
- L'«**identifiant-PRESTATAIRE**» qui ne permet que de saisir et d'enregistrer les données. C'est l'industriel qui met à disposition de son prestataire l'identifiant/mot de passe-PRESTATAIRE afin qu'il saisisse et enregistre la déclaration (autosurveillance, RSDE). La validation doit être faite par l'exploitant avec l'«**identifiant-EXPLOITANT**».
- L'«**identifiant-LECTEUR**» qui permet de donner à accès aux données à votre gestionnaire e station (cas des sites raccordés). C'est l'industriel qui met à disposition les codes d'accès.

## Les déclarations : profils et droits associés



## 1.1 - Première connexion : saisie des informations administratives obligatoires

Lors de la première connexion, il vous sera demandé les renseignements suivants :

- Numéro SIRET de l'établissement
- Code NAF (activité principale de l'établissement)
- Adresse électronique du référent dans l'établissement

Première connexion : renseignements obligatoires

Lors de la première connexion (profil INDUSTRIEL), merci de saisir les informations suivantes sur l'identité de votre établissement pour permettre la saisie des déclarations.

Numéro SIRET : \*

Code NAF : \*

Adresse méil du référent : \*

(\*) La saisie de cette donnée est obligatoire

Enregistrer Réinitialiser Abandonner

## 1.2 - Connexion en routine à GIDAF

La barre de menu propose 4 menus

GIDAF

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Accueil

# GESTION INFORMATISÉE

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des

Bienvenu(e) **\_Etablissement TEST.**

Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL.**

Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : **LOIRE-BRETAGNE.**

Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : **AUVERGNE.**

Vous êtes rattaché(e) au service : **\_UT Test.**

### → Établissements

fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.

### → Déclarations

permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.

### → Restitutions

fonctionnalités permettant une exploitation des données saisies (restitution périodique, bilan réglementaire...).

### → Aide

pour avoir accès à l'aide en ligne.

## 2 – Le cadre réglementaire

Le «cadre de surveillance», saisi par l'administration, contient les données réglementaires issues de l'arrêté préfectoral de l'établissement relatives à l'autosurveillance. Vous y accédez en cliquant sur :

- Etablissement ->Fiche établissement -> Structure de surveillance.

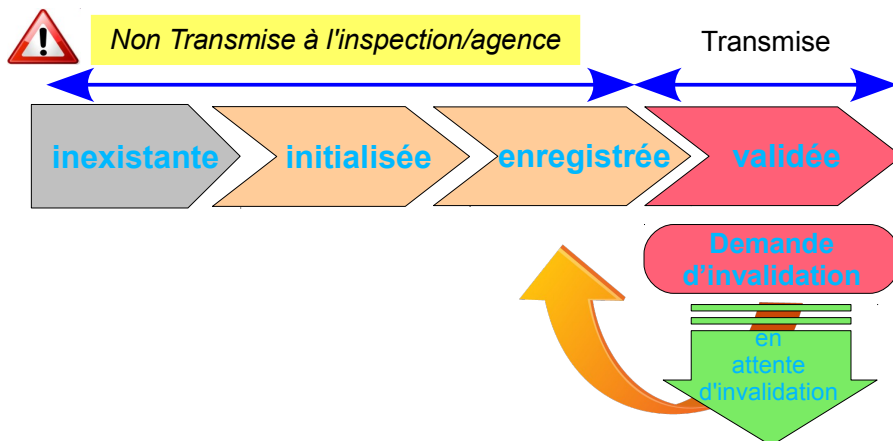
## 3 – Faire sa déclaration

Type	Valeur	Période d'analyse	Valeur surveillée	Période glissée	Valeur limite	Unité
Maximum		Journalière	Valeur	<input type="checkbox"/>	300,000	m3/j



Avant de saisir toute nouvelle déclaration, merci d'alerter l'inspection des installations classées en cas d'anomalie constatée afin que les corrections du cadre de surveillance soient effectuées, le cas échéant.

### Les étapes d'une déclaration



**N.B.** Une fois validée, la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où des éléments doivent être modifiés, l'industriel fait une demande d'invalidation auprès de l'inspection.

# Initialisation

On accède au module de déclaration par le menu général «Déclaration/Initialiser» :

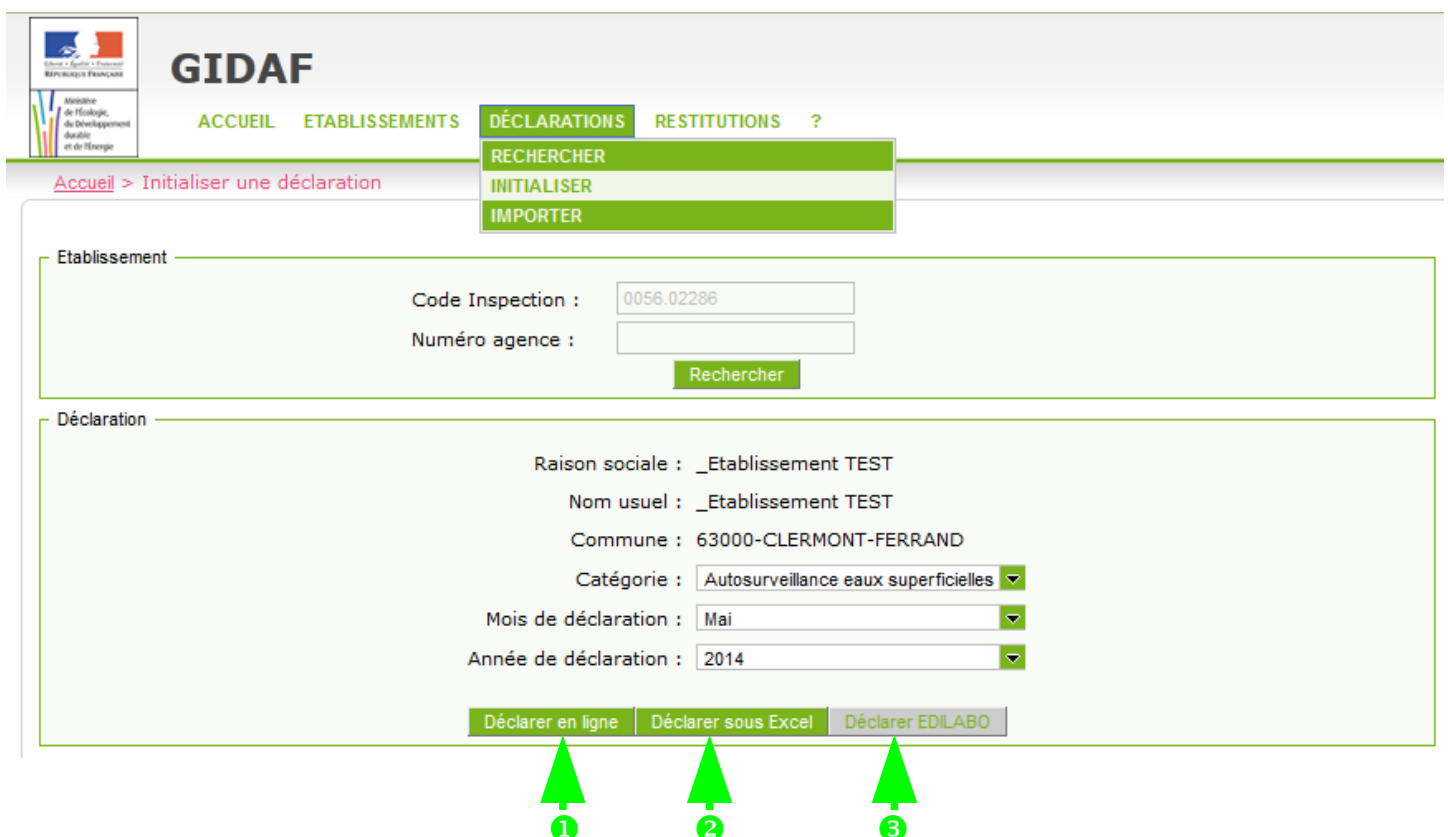


L'utilisateur est invité à choisir la période sur laquelle il souhaite faire sa déclaration, et la catégorie de la déclaration (autosurveillance, RSDE...).

Selon la catégorie de la déclaration (autosurveillance, RSDE...), il existe différents moyens pour effectuer celle-ci :

- 1 La saisie en ligne sur un tableur (déclarer en ligne)
- 2 L'import de données à partir d'un fichier Excel
- 3 L'import de données à partir d'un fichier EDILABO (données RSDE)

## Les différents modes de déclaration sur GIDAF



**GIDAF**

ACCUEIL ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

RECHERCHER  
INITIALISER  
IMPORTER

Accueil > Initialiser une déclaration

Etablissement

Code Inspection : 0056.02286  
Numéro agence :  
Rechercher

Déclaration

Raison sociale : \_Etablissement TEST  
Nom usuel : \_Etablissement TEST  
Commune : 63000-CLERMONT-FERRAND  
Catégorie : Autosurveillance eaux superficielles  
Mois de déclaration : Mai  
Année de déclaration : 2014

Déclarer en ligne Déclarer sous Excel Déclarer EDILABO

1 2 3

# Enregistrement

## 3.1 – Déclaration d'autosurveillance en ligne

Dans le cadre d'une déclaration en ligne d'autosurveillance, chaque paramètre est saisi dans le tableur en ligne.

Il y a autant d'onglets avec un tableur que de points de surveillance.

Dans l'exemple ci-dessous, il y a un point de surveillance : l'onglet permettant d'accéder au tableur du point de rejets des eaux industrielles se nomme «point de surveillance R1».

The screenshot shows the GIDAF web application interface. At the top, there is a navigation bar with the GIDAF logo and the text 'ACCUEIL ETABLISSEMENTS DECLARATIONS RESTITUTIONS ?'. The main content area is titled 'Edition d'une déclaration de type Auto-Surveillance'. It features a 'Synthèse établissement' section with details like 'Raison sociale / Nom usuel : Etablissement TEST / Etablissement TEST', 'Adresse', 'Commune : 63000-CLERMONT-FERRAND', and 'Code Inspection / Numéro Agence : 0056.02286 /'. To the right, a 'Synthèse déclaration' section shows 'Période : janvier 2014', 'Type : Autosurveillance eaux superficielles', 'Etat : Enregistré', 'Date de transmission : déclaration non transmise', and 'Utilisateur : frazotcorinspection'. Below this is a 'Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance eaux superficielles' section with a 'Général' tab and a 'Point de surveillance R1' sub-tab. The main part of the screenshot is a data table for 'Période de Surveillance :'. The table has columns for 'Paramètre', 'Fréquence', 'Unité', 'Jours', and then grouped columns for '(1562) Vol. Moy. J.', '(1301) Temp. eau', '(1314) DCO', '(1305) MES', '(6018) N tot.', and '(1382) Pb'. Each parameter group has sub-columns for 'Concentration' and 'Flux massique'. The table contains 16 rows of data from 'mercredi 01' to 'jeudi 16'. Most cells contain numerical values, but the 'Concentration' cell for '(6018) N tot.' on 'mardi 14' is highlighted in red and contains the value '44.000'. Other cells are highlighted in orange.

Paramètre	(1562) Vol. Moy. J.		(1301) Temp. eau		(1314) DCO		(1305) MES		(6018) N tot.		(1382) Pb		Commentaires
	Fréquence	Journalière	Journalière	Journalière		Hebdomadaire		Mensuelle		Trimestrielle			
		Unité	m3/j	°C	mg(O2)/L	kg	mg/L	kg	mg/L	kg	µg(Pb)/L	kg	
Jours	Valeur	Valeur	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	Concentration	Flux massique	
mercredi 01		4.000	5.000	10.000	0.040	1.000	0.004	4.500	0.018	4.000	0.000		
jeudi 02		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004			4.000	0.000		
vendredi 03		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
samedi 04		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
dimanche 05		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
lundi 06		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
mardi 07		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
mercredi 08		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
jeudi 09		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
vendredi 10		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
samedi 11		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
dimanche 12		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
lundi 13		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
mardi 14		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	44.000	0.178	4.000	0.000		
mercredi 15		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		
jeudi 16		4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.018	4.000	0.000		

- en rouge : valeur saisie supérieure à 2 fois la valeur limite d'émission
- en orange : valeur saisie comprise entre 1 et 2 fois la valeur limite d'émission.

## 3.2 – Déclaration d'autosurveillance via un document au format Excel

Pour déclarer sous Excel des données d'autosurveillance :

- 1) Extraire le fichier vierge (sous-menu «Déclarations», «initialiser» puis «déclarer sous Excel»)
- 2) Le remplir en respectant exactement la mise en page, les éléments demandés.
- 3) Importer le fichier rempli (sous-menu «importer»)



Il est nécessaire d'exporter, pour chaque nouvelle déclaration, le fichier excel correspondant au mois de la déclaration (ne pas réutiliser le fichier du mois précédent).

# Validation

## 3.3 – Enregistrement et validation

■ Lors de l'enregistrement de la déclaration, un contrôle de cohérence (par exemple :  $1 < \text{pH} < 14$ ), un contrôle de complétude (champs obligatoires de la déclaration) et des contrôles réglementaires (détection de dépassement d'une donnée réglementaire ou de non respect d'une fréquence d'analyse) sont effectués automatiquement.

■ La validation de la déclaration n'est possible que si les écarts et les manques ont été corrigés ou ont fait l'objet d'une justification (commentaires dans le tableau de données pour les non respect de fréquences d'analyses ; commentaires dans l'onglet général pour les dépassements de valeur réglementaire).

■ Cliquer sur «Valider» pour transmettre la déclaration à l'inspection des installations classées

L'état de la déclaration passe de «enregistré» à «validé».

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Etablissement TEST / Etablissement TEST](#)
- Adresse : 63000-CLERMONT-FERRAND
- Commune : 63000-CLERMONT-FERRAND
- Code Inspection / Numéro Agence : 0056-02286 /

Synthèse déclaration

- Période : janvier 2014
- Type : Autosurveillance eaux superficielles
- Etat : Validé non consulté
- Date de transmission : 19 mai 2014
- Utilisateur : frezotcorinspection

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance eaux superficielles

Général Point de surveillance R1

Période de Surveillance :

Paramètre	(1552) Vol.Moy.J.		(1301) Temp. eau		(1314) DCO		(1305) MES		(6018) N tot.		(1382) Pb		Commentaires
	Fréquence	Journalière	Journalière	Journalière	Journalière	Journalière	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Mensuelle	Mensuelle	Trimestrielle	Trimestrielle	
Unité	m3/J	°C	mg/02/L	kg	mg/L	kg	mg/L	kg	mg/L	kg	µg(Pb)/L	kg	
mercredi 01	4.000	5.000	10.000	0.040	1.000	0.004	4.500	0.018	4.000	0.000			
jeudi 02	4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.004	4.000	0.000			
vendredi 03	4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.016	4.000	0.000			
samedi 04	4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.016	4.000	0.000			
dimanche 05	4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.016	4.000	0.000			
lundi 06	4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.016	4.000	0.000			
jeudi 23	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
vendredi 24	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
samedi 25	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
dimanche 26	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
lundi 27	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
mardi 28	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
mercredi 29	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
jeudi 30	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
vendredi 31	100.000	5.000	1.000	0.100	1.000	0.100	4.000	0.400	4.000	0.000			
Valeur Totale			40.000	1.216	31.000	1.180	240.500	5.188	124.000	0.005			
Valeur Minimum	4.000	5.000	1.000	0.004	1.000	0.004	4.000	0.016	4.000	0.000			
Valeur Moyenne	38.065	5.000	1.290	0.039	1.000	0.038	8.917	0.173	4.000	0.000			
Valeur Maximum	100.000	5.000	10.000	0.100	1.000	0.100	44.000	0.400	4.000	0.000			
Activité saisonnière	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non			
Valeur Limite Minimum													
Valeur Limite Moyenne													
Valeur Limite Maximum	300.000	30.000	125.000	250.000	100.000	200.000	22.000		5.000	0.000			

Cas des concentrations < LQ :

- Si la valeur d'un résultat est inférieure à la limite de quantification (< LQ), la valeur LQ/2 doit être saisie et une mention indiquant que le résultat est inférieur à LQ doit être ajoutée dans la colonne « commentaires ».
- Si le résultat est inférieur à la limite de détection (< LD), la valeur zéro doit être saisie pour la concentration et une mention indiquant que le résultat est inférieur à LD doit être ajoutée dans la colonne « commentaires ».

Enregistrer Demander l'invalidation Exporter Annuler Supprimer

Pour demander à faire des modifications sur une déclaration validée



Commentaire à saisir en cas d'anomalie

Pour en savoir plus

Le site de GIDAF : [www.gidaf.developpement-durable.gouv.fr](http://www.gidaf.developpement-durable.gouv.fr)

Le site du MEDDE : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Le site des Installations Classées : [www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr](http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr)